

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 2 (1864)
Heft: 18

Artikel: Influence de l'abus des liqueurs fortes sur la marche de la civilisation :
(fin)
Autor: Bouchardat
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-177154>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

LITTÉRATURE NATIONALE — AGRICULTURE — INDUSTRIE

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port).

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Influence de l'abus des liqueurs fortes sur la marche de la civilisation.

(Fin).

Nous terminons ici les conclusions du cours d'hygiène donné par M. le docteur Bouchardat, aux ouvriers de Paris, dans les conférences de l'association polytechnique.

« J'ai donc démontré, autant qu'il était en moi, le fait général que j'ai énoncé en commençant ces études; c'est que les bases sur lesquelles repose la marche ascendante de l'humanité seraient fatalement ébranlées par l'abus des liqueurs fortes.

Si nous examinons maintenant les remèdes divers qu'on a cherché à opposer à ces maux, nous pouvons les rapporter à trois principaux, que nous désignerons sous les noms de moyens russe, anglais et français.

Le remède russe et scandinave, qui a été surtout mis en usage en Russie, en Suède et en Pologne, semble étrange au premier abord. Il est bon, pour en comprendre la portée, de savoir que les alcoolisés du nord s'enivrent presque exclusivement avec de l'eau-de-vie de grains dont on n'a pas séparé les huiles infectes qui l'accompagnent dans une première distillation.

On s'empare d'un ivrogne, on l'enferme, puis son eau, son pain, tous ses aliments lui sont servis invariablement assaisonnés avec l'huile infecte qui se trouve dans l'alcool de grains. Les premiers jours il ne se plaint pas ordinairement de ce régime, mais après quelque temps il est pris d'un tel dégoût, qu'il repousse avec horreur les aliments ainsi aromatisés. On lui rend sa liberté, et dans certains cas heureux ce dégoût le poursuit tellement toute sa vie qu'il ne veut plus approcher de ses lèvres la fatale eau-de-vie de grains. Ce moyen n'est pas applicable dans notre pays, car l'ivrogne qui serait sorti de la maison où il aurait été saturé d'huile infecte de betteraves trouverait chez le détaillant de l'esprit bon goût, et, au besoin, de l'absinthe qui le tuerait plus vite.

Le remède anglais, qui a été surtout appliqué sur une grande échelle et avec persévérance dans les Etats-Unis, consiste dans l'établissement de sociétés de tem-

pérance. Ces sociétés peuvent être rangées dans trois catégories distinctes. La première, qui est la plus radicale, mais qui a un inconvénient, un seul il est vrai, de priver absolument l'homme de boissons alimentaires agréables, et qui, dans certaines conditions, peuvent être utiles, consiste dans l'engagement que prennent tous les membres de la société, non-seulement de s'abstenir de toutes liqueurs fortes, mais encore des boissons fermentées, quelle que soit leur teneur en alcool.

La seconde catégorie des sociétés de tempérance diffère à peine de la première; les membres adoptent le thé comme boisson alimentaire exclusive. Ils se rapprochent des Chinois sous ce rapport, et la privation des liquides alcooliques, trouve une compensation dans l'usage ordinaire de l'admirable boisson du Céleste-Empire.

Dans la troisième catégorie, les associés renoncent à l'usage des liqueurs fortes, et ils ne font qu'une consommation modérée de boissons fermentées. Ce serait bien là une solution heureuse du problème, si les hommes savaient se tenir dans un milieu raisonnable, c'est parce que cela est difficile qu'on dépasse souvent le but qu'on veut atteindre.

Quoique les sociétés de tempérance aient produit d'excellent résultats en Angleterre et dans le nord de l'Amérique, elles ne sont guère possibles dans un pays qui produit en abondance de très bons vins: le régime de l'eau n'y serait jamais accepté.

En quoi consiste donc le remède français? Le voici: 1° répandre à pleines mains l'instruction et les lumières parmi le peuple; 2° fonder partout des bibliothèques populaires où se trouvent les livres qui moralisent et qui honorent l'esprit humain; 3° ouvrir aux heures du repos des cours publics et gratuits où sont enseignées les vérités utiles à l'ouvrier. »

Ne vaut-il pas mieux prévenir le mal de cette manière que d'avoir à le réprimer par des moyens qui ne s'adressent qu'aux instincts les plus grossiers de la brute? La réponse nous paraît facile.